



Note d'information à l'intention des gouvernements et des organisations : procédure d'enregistrement aux sessions du Conseil d'administration du BIT

Compte tenu du renforcement des mesures de sécurité au siège du bâtiment du BIT à Genève, vous trouverez ci-après des informations sur la procédure d'enregistrement qui sera en vigueur lors de la 294^e session du Conseil d'administration du BIT en novembre 2005 et lors des sessions ultérieures.

MEMBRES GOUVERNEMENTAUX

Participation

Dès réception de la lettre de convocation du Directeur général à la session du Conseil d'administration, il est important que votre gouvernement communique au Bureau le plus rapidement possible la composition de la délégation. Les pouvoirs déposés devront comporter le nom entier et le titre de chaque délégué ainsi que le nom du département/ministère dont il relève ou, le cas échéant, les informations requises sur les personnes représentant la mission permanente. Dans ces pouvoirs, il conviendra de désigner un membre titulaire/chef de délégation, un ou des suppléant/s et les éventuels conseillers techniques les accompagnant, au nombre de 15 au maximum. Les pouvoirs devront être soumis par écrit, fac-similé ou courrier électronique afin d'achever les procédures de pré-enregistrement avant le mercredi 2 novembre (voir adresses ci-dessous).

Enregistrement et badges

Dès leur arrivée les participants devront se rendre au bureau d'enregistrement dans le bâtiment « Pavillon » afin de retirer leur badge (une signalisation sera mise en place). **Tous les membres devront s'enregistrer à chaque session du Conseil d'administration afin que leur nom figure sur la liste des participants ainsi que pour avoir accès au bâtiment du BIT.**

Lors de l'enregistrement, un badge de la session sera délivré. Ce badge devra être superposé au badge de sécurité permettant d'avoir librement accès au bâtiment pendant toute la durée de la session.

Lors de la session de novembre, les membres gouvernementaux du Conseil d'administration qui le souhaitent pourront obtenir un badge de sécurité comportant une photo d'identité qui leur permettra d'avoir librement accès au bâtiment du BIT pendant tout le mandat du Conseil actuel. Un formulaire à cet effet sera disponible auprès du bureau d'enregistrement; il devra être rempli et signé par le chef de la délégation. Les délégués possédant ce badge devront néanmoins présenter leurs pouvoirs et s'enregistrer lors des sessions ultérieures du Conseil.

Les personnes déjà en possession d'un badge comportant une photo d'identité en leur capacité de représentant d'une mission permanente à Genève devront également s'enregistrer et obtenir un badge de la session auprès du bureau d'enregistrement.

Le bureau d'enregistrement situé dans le « Pavillon » sera ouvert à partir de 8 heures du lundi au vendredi dès le lundi 7 novembre et pendant toute la session. Il sera également ouvert de 14 à 17 heures le dimanche 6 novembre pour les missions permanentes souhaitant retirer les badges de leur délégation et pour les délégués désireux d'obtenir leur badge avant le début de la session.

Si les pouvoirs ont été déposés avant la date limite indiquée ci-dessus, ces formalités devraient être facilitées.

ETATS MEMBRES DE L'OIT SOUHAITANT ASSISTER A UNE SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Seuls les membres du Conseil d'administration reçoivent une convocation à la session. Toutefois, à l'exception de certaines séances privées, les réunions sont ouvertes au public et tout Etat Membre peut assister aux réunions des commissions ou aux séances plénières du Conseil. La procédure de délivrance des badges de la session est la même que pour les membres du Conseil d'administration. Une liste des participants avec leurs noms, titres et département/ministère ou, le cas échéant, les informations requises sur les personnes représentant les missions permanentes devra être fournie au secrétariat avant le mercredi 2 novembre.

INVITATIONS DELIVREES AUX ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

Selon les accords conclus entre l'OIT et différentes organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales, un certain nombre de celles-ci sont invitées à suivre les sessions du Conseil d'administration du BIT. Pour ces organisations, la procédure d'enregistrement est la même que pour les membres gouvernementaux du Conseil d'administration. Une liste des participants avec leurs noms, titres et département devra être fournie au Secrétariat avant le mercredi 2 novembre.

VISITEURS

A l'exception de certaines séances privées, les réunions du Conseil d'administration du BIT sont ouvertes au public. Les personnes souhaitant avoir accès aux galeries destinées au public devront déposer auprès du personnel de sécurité à l'entrée R2 (côté nord) une pièce d'identité en cours de validité en échange de laquelle un badge de sécurité visiteur permettant une seule entrée dans le bâtiment leur sera remis. La pièce d'identité sera restituée à la sortie du bâtiment.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service suivant:

Service des relations officielles
Bureau international du Travail
4, route des Morillons
1211 GENEVE 22
Téléphone:(+ 41 22) 799 77 32 ou 799 74 66
Fac-simile:(+ 41 22) 799 89 44
Courrier électronique: relange@ilo.org